L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 2 OCTOBRE 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 1 octobre. — Température—Temps clair et beau, vents d'est au sud. Léger changement dans la température et le baromètre.

Température du 1er octobre 1880.

Thermomètre de C. Dusard, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	60	16
Midi	78	26
3 P. M.	80	27
6 P.M.	75	24

Bulletin météorologique.

Vendredi, 1er octobre, 2 h. 06 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	74	Louisville, Ky.	72
Atlanta	67	Memphis, Tenn	73
Savannah, Ga.	83	Mobile, Ala.	77
Cairo, Ill.	71	Montgomery, Ala.	76
Chattanooga, Tenn	69	Nashville, Tenn.	73
Cincinnati	71	New Orleans, La.	77
Davenport, Iowa	71	Omaha, Neb.	73
Dubuque, Iowa	71	Pittsburgh, Pa.	64
Galveston, Texas	80	Savannah, Ga.	78
Indianola, Texas	80	Shreveport, La.	77
Keokuk, Iowa	76	St Louis, Mo.	80
Key West, Fla.	84	St Paul, Minn.	65
La Crosse, Wis.	65	Vicksburg, Miss.	77
Leavenworth, Kas.	76	Yankton, D. T.	74

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	5 01	Nashville, Tenn	0 11
Cairo, Ill.	8 00	New Orleans*	12 09
Cincinnati, O.	4 00	Omaha, Neb.	6 09
Davenport, Iowa	4 01	Pittsburgh, Pa.	2 10
Keokuk, Iowa	7 04	Shreveport, La.	6 06
La Crosse, Wis.	1 07	St Louis, Mo.	11 04
Leavenworth, Kas.	6 08	St Paul, Minn.	2 01
Louisville, Ky.	3 02	Vicksburg, Miss	
Memphis, Tenn	5 04	Yankton	2 03

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

L. DUNNE,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au bureau de santé dans les 24 heures.

Mariages.

Joseph Biger à Mme Veuve Thérèse Franck.
Gilbert W. Rose à Emily Smith.
John Doell à Mlle Elisabeth Von Alt.

Naissances.

Mme Chas. Lob Jr, une fille, 10 sept.
Valentine G. Entrikin, une fille, 10 sept.
Gaetano Mango, une fille, 27 août.
Lazard Goudchaux, une fille, 29 sept.
Hy. Mitchterich, une fille, 24 sept.

Décès.

Mlle Ellen Schaffer, 35 ans, 210 rue St. André.
Mme Veuve Elizabeth Carter, 76 ans 332 Tchoupitoulas.
Marie Louise Dufour, 1 mois, 246 rue Erato.
Mme Henri Perceveaux, 46 ans, 144 rue Ursulines.
John D. Kirk, 9 mois 389 rue Terpsichore.
James Baxter, c. 12 ans, Carrollton.
Clément G. Ouvrière, 71 ans, 565 rue Ste-Anne.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST. JAMES.

J G Mitchel, Catahoula, C B Stacy, Richmond, J T Lyons, Mobile, W T Monroe, Florida, W C Hill, Bayou à Orleans, Alb Washburne, C N Orleans, J G Jenkins, N Orleans, G A Woodson, New York, J C Mc Chesney, Sir Danube, P S Montana, Biloxi, E S Wilson, Walthall Co, Dennis Meadville, Mrs J H Stiles Sherman, Miss M S Stiles, Sherman, Miss S E Stiles, Texas, Miss Stiles, Texas, S Trigg, Louisville, L T Smith, New-York.

La mort de M. Jean Marie Barrès—Suite des témoignages.—Verdict du juri d'enquête.

—Le coroner a pris, hier, l'enquête des faits qui se rattachent à la mort de M. Jean Marie Barrès.

Nous publions ci-après les dépositions des témoins et le verdict du juri :

Mme Zack de Bosse.—Je ne sais rien de ce qui s'est passé.

John Henry. Je demeure au No 224 de la rue de la Douane. Un mardi après-midi (je ne me souviens pas du mois) trois officiers de police sont venus à la maison de M. Barrès, qu'ils ont arrêté. Ils l'ont amené. Je l'ai vu conduit dans la rue, au coin des rues Trémé et Douane; il donnait des coups de pied et se débattait. De chaque côté, il était tenu par un officier de police; le caporal était derrière lui. Ils ont soulevé le défunt. Je n'ai vu personne lui donner des coups de pied ou le frapper tandis qu'il était couché.

Jean Pierre.—Je demeure au No 219, de la rue de la Douane, je ne me rappelle ni la date, ni l'après-midi. J'étais au coin des rues Trémé et Douane avec mon enfant. J'ai vu M. Barrès tomber, les pieds en l'air. Il y avait un officier de chaque côté et un derrière lui; celui qui était derrière le tenait par la tête. Je n'ai vu personne donner des coups de pieds au défunt ou le frapper.

Jean M. Sébastien—Je demeure au coin des rues Marais et Douane. Mardi après-midi, 21 du courant, je passais au coin des rues Trémé et Douane. J'ai vu M. Barrès couché dans la rue ; deux officiers, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, lui tenaient les bras ; il y en avait un autre en face de lui. J'ai vu M. Barrès lever les pieds. Je ne sais pas s'il a frappé quelqu'un. J'ai vu l'officier qui se trouvait en avant lever le pied ; je ne sais si cet officier est un caporal. Je ne l'ai pas vu donner des coups de pieds au défunt.

John Baessael.—Je demeure au No 58 de la rue Derbigny. J'étais, à six heures et demie du soir, au coin des rues Trémé et Franklin. J'ai vu les officiers prendre le défunt à sa porte. J'ai vu le défunt tomber. Je l'ai vu donner des coups de pied à l'officier qui se trouvait derrière lui. J'ai vu l'officier qui était derrière donner des coups de pied au défunt. Je ne sais pas combien de coups de pied il lui a portés.

W. M. Howard—Je demeure au coin des rues Bienville et Basein. Il y a deux semaines de cela, j'étais à quarante pieds du coin des rues Bonaparte et Trémé, j'ai vu le défunt tomber. Tandis qu'il était couché sur le dos, je l'ai vu donner des coups de pied. Il a frappé le caporal. J'ai vu le caporal et les autres officiers passer derrière le défunt et le relever. Un officier, de chaque côté, le tenait par les bras ; le caporal le tenait par le menton et la tête. Si le caporal ou une autre personne avait frappé le défunt, je l'aurais vu.

Louis Claiborne.—Je demeure dans la rue du Bassin, près celle Douane. Il y a deux semaines de cela, entre six et sept heures du soir, j'étais au coin des rues Trémé et Douane. J'ai vu les officiers emmener le défunt, de son magasin. J'ai vu le défunt s'arracher des mains des officiers, au coin de la rue Trémé, et tomber sur le dos, au milieu de la rue ; il a commencé à donner des coups de pied. Je l'ai vu frapper le caporal et l'officier Walsh aux jambes, l'officier Martin à la cuisse. L'officier ainsi que le caporal l'ont relevé. Si quelqu'un avait donné des coups de pied au défunt, je l'aurais vu car je me trouvais à dix pas de là.

Le juri a présenté le verdict suivant :

"Après avoir entendu les témoignages et considéré le certificat du coroner, nous sommes d'opinion que la mort a été causée par une péritonite ; que Jean M. Barrès est tombé assez souvent pour qu'il s'en soit suivi une péritonite."

A. Delamare, Edward Quirk,
George C. Miller, Eli Henkam,
P. Graham.

Cour Criminelle de District.—A la section A — juge Roman — George Massie, Charles Wood et Stevens Steward sont accusés de port d'armes cachées.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de James Seymour, accusé de votes de fait.

Richard Wallace, convaincu de port d'armes cachées, a été condamné à dix piastres d'amende et quinze jours de prison de paroisse.

James Furey, déclaré coupable d'attaque, a été condamné à dix piastres d'amende ou quinze jours de prison de paroisse.

A la section B—juge Luzenberg—Thomas E. Crammer, Paul Boudreaux et Thomas Hunter sont accusés de voies de fait.

Cour du juge Miltenberger.—Bridget Maher, pour s'être enivrée, a été condamnée à payer une amende de dix dollars ou à subir un emprisonnement de vingt jours.

Lawrence Veger sous l'inculpation d'avoir enfreint la loi qui prohibe le port d'arme cachée a été envoyé devant la Cour Criminelle de District. Pour soumettre sa comparution devant ce tribunal, le magistrat a requis de lui un cautionnement de deux cent cinquante dollars.

Denis Pendegrast, sur qui pesait une accusation d'assaut brutal contre sa tendre moitié, a été acquitté ; son accusatrice manifestant le désir de retirer la plainte.

Hugh O'Brien sous prévention du même délit, a été envoyé devant la cour criminelle de district.

Lowney Delave et Louis Handcroyter, tous deux sous le coup d'une accusation d'assaut proférée par le nommé Dedrich Barkangers, ont été acquittés, mais Handcroyter a dû fournir un cautionnement de $150 pour que Barkangers soit à l'abri de toute conduite agressive de sa part.

Pour avoir troublé le repos public, les nommés Jacob Bauer et Jacob Bauer fils ont été condamnés à payer chacun une amende de dix dollars ou à subir un emprisonnement de vingt jours.

Pour avoir proféré des menaces de mort contre Mme Veuve Mary Ann Hall, Thomas Hall a été condamné à payer